

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 4 MARS 2025**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	8	Excusés :	3	Absent :	0	Votant :	10	25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 4 Mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

**Présents :** Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

**Excusés :** Mr. Thomas ROLLET (a donné pouvoir à Mme Céline JACQUOT)  
Mr. Batiste FAVIER  
Mr Jean-Claude LAPIERRE (a donné pouvoir à Mr Alban VOSSION)

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces deux questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DELIBERATION FIXANT LES CONDITIONS FINANCIERES DE L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES MURS DES BERTHELOTS.**

Dans le cadre des travaux de rénovation des murs des Berthelots, le procédé technique utilisé nécessite une emprise au sol d'environ 40 cm et vient empiéter sur le foncier privé. Les propriétaires ont donné leur accord pour vendre à la commune cette petite bande de terrain en appellation Pouilly-Fuissé 1<sup>er</sup> cru.

Le Conseil municipal, réuni le 5 novembre 2024, a donné son accord de principe sur cette acquisition et a autorisé le Maire à engager les démarches nécessaires. Le plan de division a été établi le 14 octobre 2024.

Afin de permettre au notaire de calculer les montants des acquisitions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le prix à 300 000€/hectare.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : DELIBERATION POUR LA REGULARISATION D'UNE PARTIE FONCIERE SITUÉE AUX GUILLOUX.**

Afin de permettre le rattachement au cimetière communal d'une partie foncière située aux Guilloux, un plan de division a été établi, en accord avec les propriétaires, le 30 septembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce plan de division et charge Monsieur le Maire de contacter le notaire pour l'établissement de l'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

**1) APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN SIG DE MBA**

Lors de la Conférence des Maires du 16 juin dernier, Mâconnais Beaujolais Agglomération a présenté les premières pistes sur la mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) communautaire.

Le SIG communautaire est un projet de mutualisation qui vise à mettre une interface web cartographique à la disposition des communes de l'agglomération, afin de disposer d'un accès partagé à des données géographiques fiables et cohérentes sur l'ensemble du territoire et de faciliter l'aide à la décision et la conduite opérationnelle de projets et travaux.

Le 12 novembre dernier, Messieurs Maxence BRET et Laurent VINCENT de MBA sont venus présenter en Mairie le projet d'interface dont le coût annuel serait de 1€ par habitant, soit 364€.

Le 3 décembre dernier, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au SIG.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 18 Février dernier sur la demande d'adhésion de la commune de SOLUTRE-POUILLY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative à l'adhésion au service SIG commun avec MBA et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

## **2) CHOIX DE L'ETALEMENT DE LA DEPENSE DE RENOUVELLEMENT DE MATERIEL VETUSTE (DOSSIER SYDESL 526066)**

Lors de la séance de conseil du 4/02/2025, la municipalité a décidé de faire réaliser les travaux de renouvellement de 34 luminaires pour un coût résiduel pour la commune de 21 378.53€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité choisit de demander un étalement de cette dépense sur 3 ans et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

## **3) ACHAT D'UNE TONDEUSE TRACTEE**

Monsieur Claude BOURDON propose de remplacer la tondeuse communale par un modèle plus performant. A cet effet, il présente plusieurs devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord pour l'achat d'une nouvelle tondeuse tractée de marque ISEKI auprès de CAVALLERO MOTOCULTURE pour un montant HT de 1 256.83€ HT (1 600.00€ TTC), d'autoriser la reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 459.00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

## **4) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE**

### **BUDGET 2025**

La Commission BUDGET se réunira le Vendredi 14 Mars 2025 à 15H00 afin de définir les orientations budgétaires 2025.

### **TRAVAUX VOIRIE – BATIMENTS**

Monsieur Claude BOURDON indique que les travaux des murs des Berthelots avancent. Des tests ont été faits avec et sans finition jointée. Après de nombreuses réunions avec le cabinet d'architecte et les entreprises tant sur l'aspect technique que sur l'aspect visuel, la solution retenue pourrait être de laisser le mur dans son état de finition actuelle dont l'aspect ressemble beaucoup à un mur en pierre sèche qui s'intègre parfaitement dans l'environnement immédiat. Une réunion technique aura lieu jeudi 13 mars. La décision sera prise lors du prochain conseil d'avril.

Le Mur n° 1 sera habillé de pierres après les vendanges.

La Route ne sera pas rouverte avant que les travaux de goudronnage ne soient réalisés.

Après réunion de la Commission voirie, il a été décidé qu'une partie du mur de la Rousselaine sera refaite après les vendanges et le tronçon restant sur le chemin des Sauges sera bétonné.

Monsieur Alban VOSSION informe le conseil du dépôt de deux dossiers de subventions pour les travaux supplémentaires du mur N° 4 (DETR et Fonds de Concours MBA).

Le Grand Site a mené des travaux de restauration d'un mur en pierre sèche Site à Vergisson, en partenariat avec la Commune. Une séance d'information et d'échanges sur ces travaux et plus globalement sur la technique de la pierre sèche est programmée lundi 17 mars 2025. Monsieur Claude BOURDON participera à cette réunion.

La commune étudie la sécurisation de la mezzanine dans le Garage communal. Des devis ont été demandés. Cette question fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis de l'entreprise MANSIAT pour des travaux d'entretien nécessaires à l'école. Le montant s'élève à 1 217.00€ HT (1 460.40€ TTC).

### **BATIMENTS – ETUDE ENERGETIQUE**

Monsieur Alban VOSSION informe le conseil de la venue le 21 février dernier de Monsieur Simon BOISSARD, Assistant à Maîtrise d'ouvrage en charge de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation thermique du Bâtiment Mairie, cantine école, afin de présenter son analyse. Celle-ci intègre tous les espaces : cantine, salle de classe, dortoir, coursive, garderie, Mairie et logements communaux. Différentes propositions, de la plus basique à la plus complète sont présentées avec leur coût respectif afin de permettre à la municipalité d'identifier les travaux et de réfléchir à leur programmation. Une réunion de la commission bâtiment est prévue le 10 mars pour choisir les orientations.

### **URBANISME**

Monsieur Alban VOSSION informe le Conseil du dépôt de deux permis de construire. La commission « Urbanisme » s'est prononcée sur ces deux projets afin de poursuivre l'instruction par l'ABF et MBA.

## **BAUX RURAUX**

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que la Commission « Baux Ruraux » s'est réunie en présence de Monsieur Cyrille LAUMAIN, nouveau preneur de la parcelle de Mâcon cadastrée D 499. Suite à l'état des lieux et au calcul du coût de remise en état réalisé par le Cabinet CIMEX, la Commission a proposé au fermier une gratuité de fermage pendant 5 ans. Au terme de cette période, le fermage reviendrait à 20% du rendement comme pour les baux actuels.

La Commission propose un contrôle dans les 3 ans pour évaluer l'avancée de la remise en état. Monsieur LAUMAIN a accepté et a signé les documents.

Le Conseil municipal décide de valider la décision de la commission.

Afin de couvrir la perte financière de la commune évaluée sur les bases de l'étude CIMEX, la commission a proposé de transmettre la facture de cette perte à l'ancien preneur. Le Conseil valide cette proposition. Le Cabinet CIMEX se charge de l'envoi par lettre recommandée.

## **LOGO**

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, le logo de la Mairie méritait un coup de jeune pour mieux coller à l'image actuelle de SOLUTRE-POUILLY.

La Commission « Bulletin/Internet » a longuement travaillé avec le Studio MINE ET MARTRE, qui réalise déjà notre bulletin municipal, pour la conception d'un nouveau logo plus moderne et stylisé.

Voici le nouveau logo, qui va, dès à présent, accompagner notre communication et notre image.



## **FIBRE**

Numérique71 a été créé par le Conseil Départemental pour informer et orienter les particuliers, collectivités et entreprises et faire le lien entre les usagers et les opérateurs afin de faciliter les démarches.

En cas de difficulté pour votre raccordement, prenez contact :

- par téléphone au 03 85 39 76 17 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés)
- par mail : numerique71@saoneetloire71.fr

## **LES MANIFESTATIONS SPORTIVES A VENIR SUR LA COMMUNE**

- 23 Mars : Randonnée pédestre « Printaleynes »
- 21 Avril : Randonnée du « Sou des écoles » Vergisson
- **10 Mai : Course Cycliste « Circuit de Saône-et-Loire » → attention perturbation de la circulation**
- 18 Mai : Val Deuche Tour
- 29 Mai au 1<sup>er</sup> Juin : Vol de Pente
- 7 Juin : Trail pour Emma (Athlétisme)
- **8 Juin : Rallye des Vins → attention perturbation de la circulation**

## **APOSTILLE ET LEGALISATION DES ACTES PUBLICS – REFORME DES PROCEDURES**

Monsieur le Maire explique que la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes.

A ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base. Les communes sont appelées, dans un premier temps, à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du Notariat, d'ici le 15 mars 2025.

Le Conseil municipal désigne comme référent Monsieur Alban VOSSION (Maire).

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (pouvoir à Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	Excusé (pouvoir à Céline JACQUOT)
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2025/008	Délibération fixant les conditions financières de l'acquisition d'une bande de terrain dans le cadre de la rénovation des murs des Berthelots.	2025/011	Etalement de la dépense de renouvellement de matériel vétuste (dossier SYDESL 526066) sur 3 ans.
2025/009	Régularisation d'une partie foncière située aux Guilloux.	2025/012	Achat d'une tondeuse tractée.
2025/010	Mutualisation : approbation de la convention relative à l'adhésion au Service commun SIG de MBA		

La séance est levée à : 21H03

Date du prochain conseil municipal : Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025 à 18H30